



N° 28110-2020/1-ACTS/DAEM

Date du : 12 juin 2020

Rapport de présentation

OBJET : organisation des services de la direction de l'aménagement, de l'équipement et des moyens

PJ : un projet d'arrêté

Le 19 décembre 2019, l'assemblée de la province Sud a adopté en séance publique et dans le cadre de la délibération n° 70-2019/APS la modification de l'organisation de son administration.

Le titre III de ladite délibération précise qu'au sein du pôle transition écologique, il est créé une direction de l'aménagement, de l'équipement et des moyens (DAEM). Celle-ci exerce l'intégralité des missions jusqu'alors dévolues :

- à la direction du foncier et de l'aménagement, définies par la délibération modifiée n° 25-2012/APS du 31 juillet 2012 ;
- à la direction de l'équipement, définies par la délibération modifiée n° 24-2012/APS du 31 juillet 2012 ;
- au service de l'intendance, définies par la délibération modifiée n° 22-2012/APS du 31 juillet 2012 portant organisation et fonctionnement du cabinet de la présidence ;
- au bureau des moyens généraux, définies par la délibération modifiée n° 20-2012/APS du 31 juillet 2012 portant organisation et fonctionnement de la direction juridique et d'administration générale.

Le 30 juillet 2020, l'assemblée de la province Sud a adopté la délibération n° 49-2020/APS modifiant la délibération en vigueur portant organisation et fonctionnement du secrétariat général et de l'administration de la province Sud et notamment de la DAEM.

L'objet du présent arrêté est de fixer l'organisation et les attributions de la DAEM.

A. Préambule

Les travaux qui ont mené à la proposition d'organisation de la DAEM se sont appuyés sur les objectifs fixés par l'exécutif, que l'on peut résumer ainsi : développement économique et numérique, transition énergétique et solidaire, jeunesse, cadre de vie et bien-être.

Leur déclinaison en objectifs stratégiques confiés à la DAEM est la suivante :

- Rechercher l'effet de levier maximum en faveur du développement économique et numérique de la province Sud. En ce sens, les projets d'investissement sont étudiés et priorisés afin de confirmer

l'opportunité d'une intervention de la puissance publique, maintenir en bon état ou développer le patrimoine matériel et immatériel existant.

Chaque projet fait l'objet d'une recherche de co-financements, que ce soit pour la phase d'investissement proprement dite, ou pour assurer son fonctionnement, et propose autant que possible la mise en valeur ou l'expérimentation d'innovations portées par les entreprises (nouveaux produits, nouvelles méthodes, nouveaux services) ;

- Mettre en valeur nos compétences présentes sur les thèmes de l'aménagement et de l'urbanisme durable, des économies d'énergie et plus largement de ressources, de l'éco-mobilité, de l'éco-responsabilité, de la mise en valeur des trames vertes et bleues et de la biodiversité calédonienne, afin que chaque projet s'inscrive dans l'enjeu de transition énergétique ;
- Prioriser les projets favorisant une mobilité inclusive, accompagnant le développement d'activités culturelles, sportives ou de loisirs, améliorant le confort d'usage des établissements scolaires, visant à moderniser les maisons de santé, afin de répondre aux enjeux de bien-être et de cadre de vie, avec un focus particulier sur la jeunesse.

Afin que la nouvelle direction soit plus que la somme des parties, des enjeux particuliers à la création de la DAEM ont été identifiés :

- Faciliter l'aménagement du territoire, en raccourcissant les délais de concrétisation des projets d'investissement, via une meilleure coordination de toute la chaîne d'acteurs, et donc en répondant à la volonté de l'exécutif de soutenir le plus efficacement possible l'économie calédonienne.
Le regroupement doit également permettre la mise en place et la déclinaison de stratégies foncières sur les fonciers provinciaux dans des délais plus courts, afin de générer des recettes qui alimenteront la collectivité ;
- Mutualiser les moyens généraux, en développant des prestations nouvelles aux autres directions, dans une logique d'harmonisation des services et des moyens mis à disposition. La gestion des interfaces présentes jusqu'alors entre les agents en charge de la gestion administrative et les agents en charge de la gestion technique a vocation à s'inscrire dans une boucle d'amélioration continue du service rendu aux usagers, administrés ou agents provinciaux ;
- Réinterroger les outils et les processus internes afin de porter pleinement la volonté de dématérialisation et de transition numérique.

B. Méthodologie de travail et calendrier opérationnel de la structuration de la direction

Dès l'annonce de la création de la DAEM en CODIR le 04 novembre 2019, la nouvelle équipe de direction a proposé au secrétariat général, qui l'a validé, un plan d'action pour une mise en œuvre sereine et efficace, proposant une mise en œuvre en trois temps, ainsi qu'une méthodologie de travail.

Les trois phases de la mise en œuvre proposée sont les suivantes :

- 1er janvier 2020 : une direction opérationnelle
L'objectif est d'être en capacité d'exercer toutes nos missions comme au 31 décembre 2019, de façon transparente pour l'utilisateur et les entreprises, ainsi que pour les agents dans la gestion de leur quotidien ;
- 1er janvier 2021 : une direction unifiée
L'objectif est de disposer des outils transversaux et de procédures du quotidien identiques pour tous les agents, de mettre en œuvre la centralisation des moyens généraux à destination des autres directions provinciales, de disposer d'un projet de service validé pour chacun des services ;
- Livraison du pôle technique (2022) : une direction réunie
L'objectif est de finaliser notre réorganisation, via l'emménagement au sein du pôle technique, et la mutualisation des fonctions ressources au sein de ce nouveau bâtiment.

Entre le 1^{er} janvier et le 15 avril 2020, environ 70 réunions de travail menées avec l'appui et l'implication des agents ont permis de mener un travail de diagnostic et de proposition de scénarios.

La méthodologie porte prioritairement sur l'identification des actions nécessaires pour conserver et consolider ce qui fonctionne, améliorer les processus qui le nécessitent, en vue de s'insérer dans le cadre budgétaire et de prendre le virage du numérique.

Par ailleurs, comme la réussite de la création de la DAEM repose principalement sur notre capacité à structurer les transversalités existantes et à en développer des nouvelles, il a été retenu une méthodologie de travail matricielle :

- un travail "horizontal" sur les principales missions de la DAEM, afin de proposer des processus métiers qui répondent à un mode de travail en équipes projet,
- un travail "vertical" services par services, afin que chacun puisse proposer un projet de service qui s'inscrive dans les enjeux de l'exécutif déclinés à la DAEM.

Le 22 avril a été proposé aux chefs de service de la DAEM une déclinaison de conclusions des projets de service et des réflexions des groupes de travail sous la forme de la structuration de la direction en cinq pôles de compétences.

Entre le 22 avril et le 15 juin, environ 20 réunions de travail, ainsi que quatre réunions d'échanges ouvertes à l'ensemble des agents de la direction, ont été menées afin de décliner cette structuration de la DAEM sous la forme d'un organigramme détaillé.

Dans le même temps, plus de 70 entretiens individuels avec la direction ont permis d'échanger sur les différentes situations particulières, afin de recueillir le ressenti du plus grand nombre, et de convenir du meilleur accompagnement lorsque celui-ci s'avère utile ou nécessaire.

L'ensemble de cette démarche a été présenté au comité technique paritaire du 1^{er} juillet 2020.

Une soixantaine d'avis de vacance de poste a été lancée début août et les entretiens se sont déroulés principalement en septembre et octobre.

C. Proposition d'organisation et d'organigramme

La nouvelle direction est composée de cinq pôles de compétences, visant à répondre efficacement aux objectifs stratégiques qui lui sont confiés :

- Pôle Aménagement du Territoire ;
- Pôle Gestion du Patrimoine Immobilier ;
- Pôle Mobilité ;
- Pôle Moyens et Logistique ;
- Pôle Administratif et Budgétaire.

Par ailleurs, la montée en puissance des missions transversales confiées à la DAEM invite à proposer la création d'une cellule Stratégie, rattachée à la direction.

a. Equipe de direction et cellule Stratégie

L'équipe de direction assure le pilotage stratégique de la direction. Au travers de la cellule Stratégie, elle porte des réflexions transversales à la direction comme à la province Sud, et assure un rôle de chef de projet, notamment sur les missions suivantes :

- Communication ;
- Coordination des maîtrises d'ouvrage informatiques de la direction ;
- Développement des transports en commun, terrestres comme maritimes ;
- Valorisation des infrastructures maritimes provinciales ;
- Ecomobilité ;
- Mise en œuvre du Schéma pour la Transition Énergétique en province Sud (STEPS) ;
- Economies de ressources ;

- Programmation pluriannuelle des investissements provinciaux ;
- Programmation pluriannuelle des subventions aux autres collectivités ;
- Stratégie immobilière ;
- Qualité de la commande publique provinciale.

Lors de l'emménagement de la direction au sein du pôle technique et de son annexe sur le site de Koutio, les missions relatives au transport terrestre et à la mobilité, ainsi que celles relatives à la valorisation des infrastructures maritimes, ont vocation à rejoindre le service de la Sécurité des Transports et de la Mobilité. Le périmètre de ce renforcement dépendra de l'avancement des réflexions sur la mutualisation des moyens à l'échelle du territoire.

b. Pôle Aménagement du Territoire

Le pôle Aménagement du Territoire regroupe les missions de connaissance, de planification, d'aménagement et de valorisation du territoire de la province Sud.

Le service Topographique et Foncier a pour principales missions la mesure, l'expertise foncière, et la capitalisation de la donnée géographique.

Il est constitué :

- Du bureau de la documentation, principalement en charge de la réalisation d'études foncières, et de la mise à jour de l'archivage foncier ;
- Du bureau du contrôle foncier, principalement en charge du contrôle foncier des projets des tiers ;
- Du bureau de la donnée géographique, principalement en charge de la création puis de la mise à disposition de la donnée géographique ;
- Du bureau topographique Nord, principalement en charge de la mesure sur le nord de la province Sud ;
- Du bureau topographique Sud, principalement en charge de la mesure sur le sud de la province Sud.

A moyen terme, à l'occasion d'une mutation, il sera envisagé la fusion des bureaux de la documentation et du contrôle foncier.

Le service Aménagement et Urbanisme a pour principales missions l'élaboration de la réglementation provinciale en matière d'urbanisme, l'instruction des autorisations liées, la gestion du domaine public maritime et l'aménagement opérationnel.

Il est constitué :

- Du bureau planification et aménagement 1, principalement en charge de l'élaboration et du suivi de la réglementation provinciale en matière d'urbanisme, ainsi que de projets d'aménagement opérationnel ;
- Du bureau planification et aménagement 2, principalement en charge de l'élaboration et du suivi de la réglementation provinciale en matière d'urbanisme, ainsi que de projets d'aménagement opérationnel ;
- Du bureau urbanisme et littoral, principalement en charge de l'instruction des autorisations d'urbanisme et des autorisations sur le domaine public maritime.
Ce bureau pourra éventuellement être scindé en sections « droit des sols » et « littoral » afin de seconder plus efficacement le chef de bureau dans ses missions d'encadrement et de contrôle ;
- D'un chargé d'études juridiques, principalement en charge des contentieux liés à l'urbanisme.

A noter que le bureau de la coordination administrative du site de Ducos initialement prévu, est rattaché au service du Management des Achats et des Ressources Transverses positionné à Ducos en attendant l'emménagement de la direction au sein du pôle technique. Un secrétariat de service peut être envisagé au service de l'Aménagement et de l'Urbanisme et le service Topographique et Foncier, sur le modèle des autres services de la direction.

c. Pôle Gestion du Patrimoine Immobilier

Le pôle Gestion du Patrimoine Immobilier regroupe les missions visant à la valorisation du patrimoine immobilier de la province Sud.

Le service Patrimoine Immobilier a pour principales missions la gestion du domaine privé de la province, ainsi que la conduite d'opérations de construction, de rénovation ou d'aménagement sur ce même domaine.

Il est constitué :

- Du bureau des domaines, principalement en charge de la gestion et de conservation du domaine non affecté, et des opérations immobilières (acquisitions, prises à bail, cessions, évaluations) ;
- Du bureau des constructions publiques 1, principalement en charge de la conduite d'opérations de construction, de rénovation ou d'aménagement d'équipements publics ;
- Du bureau des constructions publiques 2, principalement en charge de la conduite d'opérations de construction, de rénovation ou d'aménagement d'équipements publics ;
- D'un chef de projet de gestion de la connaissance du patrimoine provincial.

A moyen terme, en fonction de la stratégie retenue concernant la gestion de certains patrimoines spécifiques (collèges, bâtiments classés...), il sera envisagé le renforcement de ce service, et notamment des bureaux des constructions publiques.

d. Pôle Mobilité

Le pôle Mobilité regroupe les missions liées aux déplacements sur le territoire de la province Sud, que ceux-ci soient terrestres, maritimes, aériens.

Le service des Infrastructures Aéronautiques et Portuaires a pour principales missions la gestion et l'exploitation de l'aéroport de l'île des Pins, des hélistripes, des infrastructures maritimes, ainsi que la sécurité et la sûreté dans les transports et est constitué :

- D'une section aérienne avec un pilote d'hélicoptère, également assistant technique sur les questions aéronautiques ;
- De l'aéroport de l'île des Pins composé d'un bureau de la navigation aérienne, principalement en charge de la navigation aérienne et de l'entretien de l'aérodrome de l'île des Pins et d'un bureau de sauvetage et lutte contre l'incendie des aéronefs, principalement en charge de la sécurité incendie sur l'aérodrome de l'île des Pins ;
- D'une cellule sécurité des transports, principalement en charge de la qualité et de la sûreté dans le domaine aéronautique et la sécurité des transports terrestres ;
- D'un chargé d'études, principalement en charge de la gestion des infrastructures maritimes.

Le service des Etudes a pour principales missions la maîtrise d'œuvre « Etudes » sur le patrimoine routier provincial.

Il est constitué :

- D'un bureau de l'ingénierie routière, principalement en charge de la maîtrise d'œuvre routière ;
- D'un bureau des ouvrages d'art, principalement en charge de la maîtrise d'œuvre sur les ouvrages d'art ;
- D'un chargé d'études, principalement en charge de la coordination et de la planification des opérations.

A court terme, il est envisagé de revoir à la marge les périmètres des bureaux des ouvrages d'art du service des Etudes et de la subdivision Sud, afin de renforcer la cohérence de l'action sur le terrain, via la redéfinition des missions de gestion du patrimoine exercées par l'un et l'autre.

La subdivision Sud a pour principales missions la maîtrise d'œuvre « Travaux » et la gestion du domaine public routier sur le sud de la province Sud.

Elle est constituée :

- D'un bureau administratif, principalement en charge de l'accueil, de la comptabilité et de la commande publique ;
- D'un bureau de la gestion du domaine public routier, principalement en charge de la connaissance et de la gestion du domaine public routier.
Ce bureau pourra éventuellement être scindé en deux sections afin de seconder plus efficacement le chef de bureau dans ses missions d'encadrement ;
- D'un bureau des routes, principalement en charge des travaux sur les routes provinciales, hors voies express ;
- D'un bureau des voies express, principalement en charge des travaux sur les voies express, ainsi que des patrouilles routières ;
- D'un bureau de l'exploitation, principalement en charge de l'exploitation du domaine public routier.
Ce bureau pourra éventuellement être scindé en deux sections afin de seconder plus efficacement le chef de bureau dans ses missions d'encadrement ;
- D'un bureau des ouvrages d'art, principalement en charge des travaux et de l'exploitation des ouvrages d'art du domaine public routier.

A court terme, il est envisagé de revoir à la marge les périmètres des bureaux des ouvrages d'art du service des Etudes et de la subdivision Sud, afin de renforcer la cohérence de l'action sur le terrain, via la redéfinition des missions de gestion du patrimoine exercées par l'un et l'autre.

A court terme également, dès structuration des fonctions comptables au sein du service du Management des Achats et des Ressources Transverses, il sera envisagé le transfert de la mission comptabilité et commande publique au sein de ce service.

Lors de l'emménagement de la direction au sein du pôle technique et de son annexe sur le site de Koutio, le service des Etudes sera fusionné avec la subdivision Sud, afin de former le service des Routes, en charge de toutes questions relatives aux infrastructures routières en province Sud. L'organisation interne du service sera revue, avec :

- la fusion au sein d'un bureau unique des bureaux routes, voies express, exploitation, ou alternativement au sein de deux bureaux, travaux neufs d'une part, exploitation d'autre part.
Ces bureaux pourront éventuellement être scindés en sections afin de seconder plus efficacement les chefs de bureau dans leurs missions d'encadrement et de contrôle ;
- la fusion au sein d'un bureau unique des bureaux des ouvrages d'art des deux services.
Ce bureau pourra éventuellement intégrer une section afin de seconder plus efficacement le chef de bureau dans ses missions d'encadrement et de contrôle.

Simultanément, le service des Infrastructures Aéronautiques et Portuaires pourra évoluer en service de la Sécurité des Transports et de la Mobilité, avec la création d'un à deux postes de chargés d'études en charge des questions de transport terrestre et de mobilité, et un renforcement éventuel des missions de gestion et d'exploitation des infrastructures maritimes. Le périmètre de ce renforcement dépendra de l'avancement des réflexions sur la mutualisation des moyens à l'échelle du territoire.

e. Subdivision Nord

La subdivision Nord est à cheval entre plusieurs pôles de compétences de la DAEM. Son positionnement géographique à La Foa lui permet de connaître, dans un souci d'efficacité et de proximité avec les administrés provinciaux, de toutes les affaires relevant de la direction, sur le nord de la province Sud.

Elle est constituée :

- D'un bureau administratif, principalement en charge de l'accueil, de la comptabilité et de la commande publique ;
- D'un bureau aménagements routiers, principalement en charge des travaux sur les routes provinciales et de la gestion du domaine public routier.
Ce bureau pourra éventuellement intégrer une section afin de seconder plus efficacement le chef de bureau dans ses missions d'encadrement et de contrôle ;

- D'un bureau des moyens généraux, principalement en charge des équipes de régie, de la logistique et de la gestion des véhicules, ainsi que des travaux d'entretien et de maintenance des bâtiments provinciaux. Ce bureau intègre une section « entretien maintenance bâtiments » et une section « régie » afin de seconder plus efficacement le chef de bureau sur ces missions. La section « entretien maintenance bâtiments » est en lien étroit avec le bureau des interventions de maintenance et d'entretien du service Technique d'Intervention et Logistique, notamment pour la mise en œuvre d'une programmation des travaux cohérente sur l'ensemble de la province Sud. Le chef de la section « régie » pourra éventuellement déléguer à des chefs d'équipe ses missions d'encadrement sur le terrain.

A court terme, dès structuration des fonctions comptables au sein du service du Management des Achats et des Ressources Transverses, il sera envisagé le rattachement hiérarchique de la mission comptabilité et commande publique à ce service, tout en maintenant un positionnement géographique sur La Foa.

f. Pôle Moyens et Logistique

Le pôle Moyens et Logistique regroupe les missions liées à l'entretien et à la maintenance des bâtiments provinciaux, ainsi que la logistique centralisée pour l'ensemble des directions provinciales.

Le service Technique d'Intervention et Logistique a pour principales missions la programmation et la maîtrise d'œuvre des travaux d'entretien et la maintenance technique des logements et bâtiments provinciaux, ainsi que la réalisation de prestations logistiques.

Il est constitué :

- D'une section administrative et gestion des ressources, principalement en charge du secrétariat, de la gestion des salles et de l'économat ;
- D'un bureau des interventions de maintenance et d'entretien, principalement en charge de l'entretien et de la maintenance technique des logements et bâtiments provinciaux. Ce bureau est en lien étroit avec la section « entretien maintenance bâtiments » de la subdivision Nord, notamment pour la mise en œuvre d'une programmation des travaux cohérente sur l'ensemble de la province Sud ;
- D'un bureau du soutien et logistique, principalement en charge des équipes de régie. Le chef de bureau pourra éventuellement déléguer à des chefs d'équipe ses missions d'encadrement sur le terrain ;
- D'un bureau des moyens et de l'évènementiel, principalement en charge de la gestion spécifique au site de l'Hôtel de la province Sud et du parc des véhicules. Ce bureau intègre une section « parc de véhicules » afin de seconder plus efficacement le chef de bureau dans ces missions.

A court terme, dès structuration de la mission de gestion du parc provincial de véhicules pour l'ensemble du parc provincial, il sera envisagé le renforcement de l'équipe en charge de ce parc, et l'évolution de la section en bureau.

g. Pôle Administratif et Budgétaire

Le pôle Administratif et Budgétaire centralise les missions support de la direction, ainsi que les achats et contrats de service centralisés pour l'ensemble des directions provinciales.

Le service du Management des Achats et des Ressources Transverses a pour principales missions la comptabilité, la commande publique, et la gestion des ressources humaines, centralisés pour l'ensemble de la direction. Il est également en charge des achats et contrats de service centralisés pour l'ensemble des directions provinciales.

Lui est également confiée la coordination administrative du site de la Vallée du Tir, qui devient également le site principal de la direction, dans une logique de préfiguration du pôle technique.

Il est constitué :

- D'un bureau de la coordination administrative, principalement en charge de l'accueil, de la centralisation du courrier, des opérations de notification ;
- D'un bureau de la gestion comptable, principalement en charge de l'exécution du budget de la direction, en dépenses comme en recettes.
Ce bureau pourra éventuellement être scindé en trois sections afin de seconder plus efficacement le responsable de bureau dans ses missions d'encadrement et de contrôle ;
- D'un bureau de la commande publique, principalement en charge de la préparation et du suivi des marchés publics et des contrats relevant de la direction ;
- D'un bureau des achats centralisés, principalement en charge de la gestion des commandes centralisées ;
- D'un bureau du personnel, principalement en charge du suivi des agents de la direction, en relai de la direction des ressources humaines.

A court terme, dès structuration des fonctions comptables au sein du service, il sera envisagé le rattachement hiérarchique au bureau de la comptabilité des agents comptables présents au sein des subdivisions.

A moyen terme, en fonction de la stratégie retenue concernant le périmètre de la commande publique ainsi que des achats et contrats de service centralisés, il sera envisagé le renforcement de ce service, et notamment des bureaux de la commande publique et des achats et contrats.

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.